

Fait le 26/11/2007



**CERTIFICAT
POUR LES PRODUITS CONFORMES AU MODE DE PRODUCTION
BIOLOGIQUE**

ECOCERT sas atteste que les produits désignés ci-dessous, produits et mis sur le marché sous la responsabilité du licencié :

SARL ARGALUXE

25 RUE DU MARECHAL FOCH

78000 VERSAILLES -

sont conformes au règlement C.E.E. n°2092/91 modifié du conseil du 24 juin 1991 pour les productions végétales et animales complété par le cahier des charges homologué par l'arrêté interministériel du 28 août 2000.

Le(s) 1 produit(s) suivant(s) peuvent bénéficier de la référence au mode de production biologique :

Libellé	Marque	Début Validité	Fin Validité
Huile d'argan en bouteille (250ml), vrac (31, 51, 10l ou fûts)	Arganea	30/07/2007	31/12/2008

Fin du document - Total : 1 page(s)

Le présent document est la propriété d'ECOCERT sas.
Il doit être restitué sur simple demande.
Il doit être accompagné d'une licence en cours de validité.
Seul l'original signé est valable.

Le Responsable de Certification, Antoine FAURE

ECOCERT sas - BP 47 - 32600 L'ISLE-JOURDAIN - Tél. 05 62 07 34 24 - Fax. 05 62 07 11 67

Organisme de contrôle agréé par le Ministère de l'Economie et le Ministère de l'Agriculture par arrêté du 21 décembre 1992, sous le numéro FR-AB 01 et accrédité par le COFRAC sous le numéro 7.0031